



TEXTE ADOPTÉ n° 154
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

12 juin 2013

RÉSOLUTION

*créant une commission d'enquête sur les conditions de privatisation
de la Société nationale maritime Corse Méditerranée (SNCM).*

L'Assemblée nationale a adopté la résolution dont la teneur suit :

Voir les numéros : 1053 et 1111.

Article unique

Conformément aux articles 137 et suivants du Règlement, il est créé une commission d'enquête de trente membres sur les conditions de la privatisation de la Société nationale maritime Corse Méditerranée (SNCM).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 12 juin 2013.

Le Président,
Signé : CLAUDE BARTOLONE



ISSN 1240 - 8468